

Violence de genre

La violence de genre est la violence exercée contre une femme par l'homme avec lequel elle a ou elle a eu des liens affectifs. Des femmes du monde entier, de différents cultures, religions et classes sociales la souffrent. Elle affecte votre santé et celle de vos enfants. C'est pourquoi c'est également un problème de santé. La violence n'est jamais justifiable.

La violence de genre peut être :

- **Physique.** Il vous a frappée, poussée, menacée, vous avez peur de lui...
- **Psychologique.** Il vous contrôle, vous isole (il vous appelle continuellement ou vous envoie des messages, il vous demande des explications à tout propos, il n'aime pas que vous voyez des amis ou la famille, il ne vous laisse pas travailler, étudier ou assister à des réunions ou à des voyages d'affaires), il nuit à votre amour-propre (il vous insulte, vous méprise, vous ou votre travail, il vous humilie, juge votre façon de vous habiller, vous ignore, vous fait sentir coupable), vous intimide (vous menace de vous enlever vos enfants ou de vous mettre à la rue).
- **Sexuelle.** Il vous a obligée à avoir des rapports sexuels ou à faire ce que vous ne voulez pas faire.
- **Économique.** Il limite l'argent qu'il apporte à la famille, ou il s'approprie de votre argent ou de vos biens et les utilise.

Souvent, l'agresseur vous **fait sentir coupable** pour que vous pensiez que vous méritez d'être maltraitée. C'est faux. L'agresseur est le seul et unique responsable. Vous n'avez pas provoqué cette situation.

Cherchez le soutien de personnes de confiance. Un réseau d'amitiés et de relations est un parapet contre la violence machiste.

Informez-vous auprès des services sociaux, d'assistance à la femme ou des professionnels de la santé de votre **Centre de soins primaires**. Nous vous garantissons une **confidentialité totale**.

Garder secrète la violence protège l'agresseur et rend difficile votre protection et celle de vos enfants. Le silence n'améliorera pas votre situation et peut vous mener à des situations graves, de danger physique ou psychique. Vous avez le droit d'être écoutée, aidée et protégée.

Évaluez la possibilité de dénoncer tout type de violence, physique ou verbal. Vous pouvez porter

plainte devant les Mossos d'Esquadra (police autonome catalane), la police locale ou le parquet, ainsi qu'auprès des tribunaux spécialisés en matière de violence contre la femme et des tribunaux de garde. Le service d'avocats commis d'office vous offrira une assistance juridique gratuite ou bien vous pourrez choisir votre avocat. Les points d'assistance à la femme disposent également souvent d'un service juridique.

Si vous cohabitez avec l'agresseur. Si vous avez peur et vous pensez que quelque chose de grave peut se passer, expliquez la situation aux personnes les plus proches et informez les voisins et voisines les plus fiables pour qu'ils avertissent la police (**112**) s'ils entendent du tapage.

Si vous voulez rompre la relation. Ne le dites pas à l'agresseur avant de réunir les conditions de sécurité nécessaires. Si vous pensez que vous devriez peut-être vous échapper, vous avez besoin d'un endroit sûr où pouvoir vivre. Si vous n'en trouvez pas, contactez les services d'assistance aux femmes en situation de violence machiste : nous vous informerons dans votre centre de soins primaires. Vous pouvez également avoir recours aux services sociaux de la commune ou à la police. Il existe des maisons d'accueil pour les situations qui l'exigent ainsi.

Préparez une valise avec le minimum nécessaire pour vous et pour vos enfants (vêtements, objets de toilette, médicaments, un double des clés de la maison et de la voiture, ainsi que vos papiers et ceux de vos enfants : DNI, carte de santé, permis de conduire, actes et documents, assurance vie, livret de famille). Si possible, laissez la valise chez quelqu'un de votre confiance, et quittez la maison avec vos enfants.

Enfants. Expliquez-leur que l'on ne peut jamais permettre la violence, de quiconque, et que si une situation de violence se produit à n'importe quel endroit, ils doivent se protéger mais ils ne doivent jamais intervenir. Accordez un mot clé pour les situations de risque : qu'ils sachent qu'en l'entendant, ils doivent demander de l'aide.

Téléphones
112
900 900 120